

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteur-e-s : Jean-Marc CLERY et Chantal JOUNEAUX

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2022 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de la loi du 5 septembre 2018, la préparation de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2022 a été conduite avec les autorités académiques sur le périmètre de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Pour un maintien de cohérence, la Région a souhaité, comme en 2020, conserver une approche consolidée pour préparer cette carte en travaillant en concertation avec les branches professionnelles, via notamment les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, avec le CREFOP et sur la base des orientations posées par le CPRDFOP et le document d'orientation des formations professionnelles.

Dans ce cadre, une note générale de cadrage a été adressée aux établissements précisant les attendus en matière d'évolution de l'offre de formation tenant compte :

- des enjeux démographiques observés à l'échelle des différents territoires ;
- du nécessaire accompagnement de la transformation du lycée professionnel ;
- des attentes en termes de renforcement de l'offre de formation en lien avec les transitions.

La Région rappelle que depuis 2019, des évolutions structurelles ont été engagées pour répondre aux orientations du CPRDFOP avec une centaine de mesures en faveur du renforcement et de l'adaptation de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire. Des mesures répondant non seulement aux attentes des jeunes et des familles mais aussi aux attentes de l'économie bretonne avec une triple exigence : conforter la logique de filière, favoriser l'équilibre territorial, consolider et enrichir la palette de formations existantes en Bretagne.

Dans le cadre de la procédure d'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2022, 26 mesures sont proposées :

- 16 ouvertures de formation et/ou de nouvelles options ;
- 1 transformation de parcours mixte ;
- 1 augmentation de capacité d'accueil ;
- 3 diminutions de capacité d'accueil ;
- 5 fermetures.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour rappel, la dernière carte des formations professionnelles initiales comportant des mesures sur l'apprentissage était celle de la rentrée 2019 qui comportait 148 mesures dont 111 concernant l'apprentissage. Depuis que la carte ne comporte que les seules formations professionnelles initiales sous statut scolaire, elle s'est considérablement appauvrie : 32 mesures pour la rentrée 2020, 37 mesures pour la rentrée 2021 et donc, 26 mesures pour la rentrée 2022.

Tout comme l'an dernier, cet appauvrissement, encore plus prégnant pour la rentrée 2022, interpelle le CESER quant à la dynamique d'adaptation et d'évolution de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Quant aux attendus posés par la Région en termes de priorités :

- le CESER note la faible augmentation de l'offre de formation sur le bassin rennais pour faire face aux évolutions démographiques. Il rappelle par ailleurs les remarques faites l'an dernier concernant l'ouverture sur Dol de Bretagne. En effet, si le CESER appuie l'ouverture du bac pro *Métiers de la coiffure*, il regrette que celle-ci soit compensée par la fermeture du bac pro *Technicien constructeur bois* qui vient ainsi diminuer l'offre de formation sur le bassin rennais ;
- le CESER constate que la carte proposée comporte peu de formations en lien avec les transitions.

Le CESER souhaite que la mixité filles-garçons des formations soit également prise en considération dans la mise en œuvre de la carte.

Il appuie la volonté de la Région de conforter une réponse adaptée aux premiers niveaux de qualification avec des mesures au niveau bac (bac pro, Mentions complémentaires - MC et Formations complémentaires d'initiative locale - FCIL) et CAP.

S'agissant des mesures de niveau bac, le CESER note avec intérêt l'ouverture d'une MC *Services numériques aux organisations* au lycée Le Dantec de Lannion en lien avec le Campus des métiers et des qualifications *Numérique Photonique*. Par contre, le CESER s'interroge sur l'ouverture de la FCIL *Fabrication et traitement de structures métalliques industrielles* à Marcel Callo Redon contre la fermeture du bac pro *Traitement des matériaux* : la FCIL ne permet pas d'obtenir un diplôme et ne va pas s'adresser aux mêmes élèves. Sur St Jean Brévelay, l'ouverture des classes de première et terminale du bac pro *Technicien Conseil vente univers jardinerie* va permettre aux élèves de poursuivre la filière sous statut scolaire.

Concernant les ouvertures de BTS, le CESER note avec satisfaction la création, à la rentrée 2022, du BTS *Management opérationnel de la sécurité* sur Rostrenen, une création approuvée dès l'an dernier, et qui complète la filière sécurité de l'établissement. S'agissant du BTS *Management commercial opérationnel*, le CESER s'interroge sur l'effectivité de son ouverture à la rentrée 2022 au regard de son niveau de priorité (6).

Par ailleurs, le CESER constate que la carte 2022 ne comporte aucune mesure dans le secteur sanitaire et social : est-ce à dire que l'offre existante répond aux besoins toujours forts de ce secteur et à la demande des nombreuses élèves ? Le CESER souhaiterait connaître les éléments d'appréciation de la Région et du Rectorat sur ce point.

Enfin, le CESER sera attentif à l'évolution de la carte pour la rentrée 2023. D'ores et déjà la Région s'est engagée à réexaminer deux ouvertures de CAP.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2022

Nombre de votants : 96

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 3

Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Frédéric BAZANTAY (Par accord entre Biotech Santé Bretagne et les Centres techniques de Bretagne), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU est déjà intervenue aux différentes étapes de présentation de cette Carte 2022, inutile donc de revenir longuement sur nos principaux motifs de critique - le CESER les a lui-même parfaitement identifiés.

On peut donc dire que, de l'avis de tous, cette Carte 2022 n'est clairement pas à la hauteur, qu'il s'agisse d'augmenter l'offre de formations pour répondre à la démographie sur le bassin rennais ou de diversifier les formations pour anticiper l'évolution des métiers et les transitions. Et malheureusement ce n'est pas seulement une mauvaise année mais une tendance qui se confirme : là est bien le motif d'inquiétude.

La Région porte bien sûr sa part de responsabilité en la matière, par manque d'anticipation parfois, par manque de volontarisme surtout à imposer des objectifs précis dans la négociation avec l'État. Cela a été aussi, et trop longtemps, par manque de conviction vis-à-vis de la voie pro des lycées qui n'a pas été considérée dans la politique régionale comme un levier équivalent à ce que représentaient les CFA pour la formation professionnelle initiale.

Mais la principale responsabilité incombe à des autorités académiques sans volonté ni projet pour les lycées professionnels. Rien d'étonnant puisque, depuis son arrivée au Ministère de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer fait planer plus ou moins explicitement la menace d'effacement de la voie professionnelle des lycées.

Ce constat n'a rien de théorique. Pour les jeunes sortant de 3^{ème}, en particulier celles ou ceux qui sont les moins à l'aise dans leurs parcours scolaires et les plus dépendants de l'offre de formation de proximité, c'est une réalité très concrète : cela se traduit chaque année par des réponses négatives à leurs vœux avec à la clef une affectation subie, souvent en Seconde générale.

Chacun peut en imaginer les effets sur la motivation de ces jeunes et les risques de décrochage qui en découlent. Pourtant, ni le rectorat ni le Ministère ne semblent faire le lien. Il y a une dizaine de jours le gouvernement présentait 20 nouveaux projets « d'écoles de production » devant s'ajouter aux 42 écoles existantes pour former des jeunes en situation de décrochage scolaire et répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises (deux projets sont prévus en Bretagne, un à Quimper et un autre à St Malo).

L'expérience n'est pas sans intérêt mais elle n'est pas la solution au problème. La solution doit venir de la prévention du décrochage, ce qui passe par un soutien à la motivation des jeunes tout au long de leur parcours scolaire, et en premier lieu par une orientation conforme à leurs vœux et à leurs goûts.

L'offre de formation sur un territoire doit donc être construite non pas seulement en fonction des besoins économiques mais aussi afin d'offrir aux jeunes des parcours diversifiés leur permettant d'aller le plus loin possible dans la formation initiale. Cela l'étude du CESER sur les jeunes de la Voie pro l'a abondamment documenté, comme elle a abondamment montré la nécessité de corriger les inégalités d'accès aux formations pour prévenir les risques d'enfermement territorial des jeunes en milieu rural ou des familles les plus modestes.

L'étude du CESER a également montré l'enjeu de la mixité filles/garçons dans les LP et de l'ouverture des formations à la mixité, cela aussi bien pour faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes que comme une piste intéressante à explorer pour relancer des formations professionnelles peu fréquentées ou en perte de vitesse.

La FSU entend bien porter ces éléments au débat dans la phase de préparation de l'évolution du CPRDFOP. Si la future « vision stratégique partagée » qui doit articuler le CPRDFOP et les deux autres Schémas (SRDEII et SRESR) ne s'engage pas sur la fausse-piste de l'adéquationnisme, on peut espérer que ces exigences seront désormais bien entendues par la Région et portées de façon plus vigoureuse face à l'État.

Quoi qu'il en soit, la FSU veut voir dans l'affirmation répétée par la Région de sa volonté d'aller vers une programmation pluriannuelle un vrai pas dans le bon sens.



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La carte des formations professionnelles initiales a été établie entre le conseil régional et les autorités académiques.

Comme le souligne l'avis du CESER, cette carte ne comporte désormais que les formations initiales sous statut scolaire.

Le faible nombre de mesures proposées laissent penser que la voie professionnelle sous statut scolaire ne répondra pas aux besoins des jeunes sur tout le territoire.

La CGT rappelle l'objectif, qu'elle a soutenu dans l'étude du CESER, de renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes professionnel-le-s, ainsi que la création d'un observatoire de la voie professionnelle qui réaliserait le recueil et la mise en cohérence des données relatives aux parcours dans la voie professionnelle (poursuites d'étude, mixité filles-garçons, insertion professionnelle), émanant des différents ministères et réseaux d'enseignement (public/privé/apprentissage).

Force est de constater que les mesures proposées par cette carte 2022 ne sont pas à la hauteur de ces attentes. De plus, comme le souligne l'avis du CESER, il y a peu de formations en lien avec les transitions ou permettant d'augmenter la mixité filles/garçons.

La logique comptable d'une ouverture s'il y a une fermeture bloque de façon certaine les possibilités de répondre aux besoins des territoires.

En sus de ceux cités dans l'avis du CESER, la CGT regrette le rejet d'un CAP ébénisterie, dans le domaine Arts, Spectacle et Design, qui correspondait pourtant à la priorité de renforcer l'offre de formation au Lycée Professionnel « Savina de Tréguier » dans le cadre de la mise en place du Campus d'excellence de l'EAC en Région Bretagne.

La CGT constate avec le CESER l'absence d'ouverture de formation dans le domaine « sanitaire et social » où le manque de personnel face besoin d'accompagnement des personnes âgées à domicile ou en structure devrait pourtant nous préoccuper vu leur nombre grandissant.

Par ailleurs, beaucoup de mesures concernent des ouvertures dans des lycées privés ce qui prive de fait certains jeunes de poursuivre leurs études dans des lycées publics sauf à augmenter encore les difficultés liées à la mobilité et/ou l'hébergement dans le cadre de leurs études. Ne faudrait-il pas disposer de moyens pour permettre une réelle volonté et animation des autorités académiques au sujet de la carte des formations, avec les lycées publics, pour envisager un réel accès à nos jeunes aux formations qu'ils souhaitent, sortant des logiques purement comptables. Il y aurait sûrement ainsi moins d'élèves de 3ème sans solutions de poursuite d'étude en fin d'année scolaire.